Image not found or type unknown

Caution et dégats des eaux

Par **ninie64**, le **26/05/2011** à **16:30**

Bonjour,

Je suis actuellement locataire mais j'ai donné mon préavis pour partir au mois d'Août car nous accédons à la propiété.
J'ai un petit souci, il y a plusieurs mois nous avons eu un dêgat des eaux j'ai fais le nécessaire auprés de nom assurance, prévenu le propriétaire qui lui a prévenu le syndic.
Le syndic a lui délégué un plomblier pour connaitre l'origine de la fuite, mais le problème et toujours là, aucun changement. Nous ne pouvons donc pas effectuer les travaux de peintures tant que l'origine de la fuite n'est pas repérée.

Ma question est le propriétaire peut-il converser notre caution si le problème n'est pas résolu avant notre départ en sachant que nous n'y sommes pour rien.
Quels sont mes recours??

Par **mimi493**, le **26/05/2011** à **22:07**

Votre assurance vous a indemnisé ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés